



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2023-053

PUBLIÉ LE 1 JUIN 2023

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire / Bureau des collectivités territoriales et de l'environnement

43-2023-05-16-00003 - Arrêté préfectoral N° BCTE 2023/63 en date du 16 mai 2023 modifiant l'arrêté n° BCTE 2022/83 du 20 juillet 2022 renouvelant la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (9 pages)

Page 3

43_Pref_Préfecture Haute-Loire / Coordination

43-2023-06-01-00001 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2023-20 EN DATE DU 1ER JUIN 2023 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR THIERRY MARQUET DIRECTEUR INTERDÉPARTEMENTAL DES ROUTES MASSIF CENTRAL, PAR INTERIM (ROUTES CIRCULATION ROUTIÈRE) (4 pages)

Page 13

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2023-05-16-00003

Arrêté préfectoral N° BCTE 2023/63 en date du
16 mai 2023 modifiant l'arrêté n° BCTE 2022/83
du 20 juillet 2022 renouvelant la commission
départementale de la nature, des paysages et
des sites



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ

Arrêté préfectoral N° BCTE 2023/63 en date du 16 mai 2023 modifiant l'arrêté n° BCTE 2022/83 du 20 juillet 2022 renouvelant la commission départementale de la nature, des paysages et des sites

Le préfet de la Haute-Loire

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code forestier ;

VU le code des relations entre le public et l'administration ;

VU le décret 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification des commissions administratives ;

VU le décret du président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Éric Etienne en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

VU le décret du président de la République du 8 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Antoine Planquette en qualité de secrétaire général de la préfecture de Haute-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral n° SG/Coordination 2022-40 en date du 23 août 2022 portant délégation de signature à M. Antoine Planquette, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral n° BCTE 2022/83 en date du 20 juillet 2022 renouvelant la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

VU le courrier du Centre National de la Propriété Forestière Auvergne-Rhône-Alpes du 2 mai 2023 désignant ses représentants pour siéger à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE :

Article 1^{er} -

L'article 2 de l'arrêté n° BCTE 2022/83 du 20 juillet 2022 renouvelant la commission départementale de la nature, des paysages et des sites est modifié comme suit :

La commission se réunit en six formations spécialisées, présidées par le préfet ou son représentant.

Formation spécialisée dite "de la nature" :

Collège des représentants des services de l'État : 4 membres

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne – Rhône-Alpes ou son représentant
- le directeur départemental des territoires ou son représentant
- la cheffe du service territorial de l'architecture et du patrimoine ou son représentant
- la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou son représentant

DCL - BCTE

6 avenue du Général de Gaulle - CS40321
43009 Le Puy-en-Velay Cedex
tel : 04 71 09 43 43
Mél. : pref-environnement@haute-loire.gouv.fr

1/9

Collège des représentants élus des collectivités territoriales : 4 membres

- deux conseillers départementaux
 - Mme Annie RICOUX, conseillère départementale du canton du Pays de Lafayette, titulaire
Mme Fanny SABATIER, conseillère départementale du canton de l'Emblavez et Meygal, suppléante
 - Mme Chantal FARIGOULE, conseillère départementale du canton des Gorges de l'Allier-Gévaudan, titulaire
Mme Nathalie ROUSSET, conseillère départementale du canton du Mézenc, suppléante
- deux maires
 - M. André FERRET, maire de Saint-Julien-Chapteuil, titulaire
M. Christophe BRUGEROLLE, maire de Domeyrat, suppléant
 - M. Jean-Pierre MONCHER, maire de Beauzac, titulaire
M. Pascal PIROUX, maire de Lavaudieu, suppléant

Collège des personnalités qualifiées : 4 membres

- un représentant d'une association agréée de protection de l'environnement
 - M. Lionel MARTIN, président de la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de Haute-Loire - Maison de la Pêche - 32, rue Henri Chas - 43000 LE PUY-EN-VELAY, titulaire
M. Florian CHOPARD-LALLIER, directeur de la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de Haute-Loire - Maison de la Pêche - 32, rue Henri Chas - 43000 LE PUY-EN-VELAY, suppléant
- une personne qualifiée en matière de sciences de la nature
 - M. Jean-Luc PARREL, European Rivers Network France – SOS Loire Vivante - 8, rue Crozatier - 43000 LE PUY-EN-VELAY, titulaire
Mme Colette CHAMBONNET, European Rivers Network France – SOS Loire Vivante - 8, rue Crozatier - 43000 LE PUY-EN-VELAY, suppléant
- un représentant des organisations agricoles
 - Mme Maryse FONT, représentant le président de la Chambre d'agriculture - Chaniat - 43390 AUZON, titulaire
M. Christophe ROCHE, représentant le président de la Chambre d'agriculture - Fraisse - 43500 SAINT GEORGES LAGRICOL, suppléant
- un représentant des organisations sylvicoles
 - M. Michel RIVET, Centre National de la Propriété Forestière – Château de Poinçac – 43700 COUBON, titulaire
M. Paul ROLLIER, Centre National de la Propriété Forestière – 31 rue Miollis – 75015 PARIS, suppléant

Collège des personnes compétentes : quatre membres ayant compétence en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels

- Mme Martine SIVET, France Nature Environnement 43 - 34, avenue de Roderie - 43000 Aiguilhe, titulaire
M. Guy MIRAMAND, France Nature Environnement 43 - 34, avenue de Roderie - 43000 Aiguilhe, suppléant
- M. Henri RODIER, France Nature Environnement 43 - 34, avenue de Roderie - 43000 Aiguilhe, titulaire
M. Jean-Jacques ORFEUVRE, France Nature Environnement 43 - 34, avenue de Roderie - 43000 Aiguilhe, suppléant
- M. Nicolas GUILLERME, conservatoire botanique national du Massif Central - Le Bourg - 43230 CHAVANCIAC LAFAYETTE, titulaire
M. Pierre-Marie LE HENAFF, conservatoire botanique national du Massif Central - Le Bourg - 43230 CHAVANCIAC LAFAYETTE, suppléante
- Mme Delphine BÉNARD, conservatoire d'espaces naturels Auvergne – Antenne de Haute-Loire – le bourg – 43230 CHAVANCIAC LAFAYETTE, titulaire
Mme Aurélie SOISSONS, conservatoire d'espaces naturels Auvergne - Antenne de Haute-Loire – le bourg – 43230 CHAVANCIAC LAFAYETTE, suppléante

Lorsque la formation spécialisée se réunit en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, le préfet peut inviter des représentants d'organismes consulaires et des activités présentes sur les sites Natura 2000, notamment agricoles, forestières, extractives, touristiques ou sportives, à y participer, sans voix délibérative.

Lorsque la formation spécialisée est chargée d'émettre un avis sur un acte réglementaire relatif à la protection de sites d'intérêt géologique, le préfet peut inviter des personnes et des représentants des organismes consulaires et des activités concernés à y participer, dans voix délibérative.

Formation spécialisée dite "des sites et des paysages" :

Collège des représentants des services de l'État : cinq membres

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne – Rhône-Alpes ou son représentant
- le chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne – Rhône-Alpes ou son représentant :
- le directeur départemental des territoires ou son représentant
- le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant
- le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant

Collège des représentants élus des collectivités territoriales : cinq membres

- deux conseillers départementaux
 - M. Philippe DELABRE, conseiller départemental du canton du Mézenc, titulaire
Mme Brigitte RENAUD, conseillère départementale du canton des Boutières, suppléante
 - Mme Annie RICOUX, conseillère départementale du canton du Pays de Lafayette, titulaire
M. Arthur LIOGIER, conseiller départemental du canton d'Yssingeaux, suppléant
- deux maires
 - M. Jérôme BAY, maire du BRIGNON, titulaire
M. Pascal PIROUX, maire de LAVAUDIEU, suppléant
 - M. Daniel JOUBERT, maire d'AIGUILHE, titulaire
M. Jean-Pierre MONCHER, maire de Beauzac, suppléant
- un représentant d'établissement public de coopération intercommunale intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire
 - M. Jean-Marc FARGIER, président de la communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal, titulaire
M. Michel ARCIS, vice-président communauté de communes Mézenc-Loire- Meygal, suppléant

Collège des personnalités qualifiées : cinq membres

- deux représentants d'associations agréées de protection de l'environnement :
 - M. Guy MIRAMAND, France Nature Environnement 43 - 34, avenue de Roderie - 43000 AIGUILHE, titulaire
M. Jean-Jacques ORFEUVRE, France Nature Environnement 43 - 34, avenue de Roderie - 43000 AIGUILHE, suppléant
 - M. Dominique GILLET, association pour la préservation des paysages exceptionnels du Mézenc, 2 Rue De Chaland – 43700 COUBON, titulaire
M. Gilbert RICHAUD, association pour la préservation des paysages exceptionnels du Mézenc, 46 rue Président Edouard Herriot – 69002 LYON, suppléant
- deux représentants des organisations agricoles et sylvicoles
 - Mme Maryse FONT, représentant le président de la Chambre d'agriculture - Chaniat - 43390 AUZON, titulaire
M. Christophe ROCHE, représentant le président de la Chambre d'agriculture - Fraisse - 43500 SAINT GEORGES LAGRICOL, suppléant

- M. Michel RIVET , *Centre National de la Propriété Forestière* – Château de Poinsac – 43700 COUBON, titulaire
M. Paul ROLLIER, *Centre National de la Propriété Forestière* – 31 rue Miollis – 75015 PARIS, suppléant

- un géographe

- Mme Emmanuelle DEFIVE – Laboratoire GEOLAB – Maison des Sciences de l'Homme – 4 rue Ledru - 63057 CLERMONT-FERRAND, titulaire
M. Jean-Paul RAYNAL - *Les Coustilles*- 43150 LAUSSONNE, suppléant

Collège des personnes compétentes : cinq membres ayant compétence en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement

- M. Bertrand NERON BANCEL, association « Vieilles maisons françaises » - Le Thiolent – 43320 VERGEZAC, titulaire
M. Roger-Vincent BATHIE, association « Vieilles maisons françaises » - 12 rue cardinal de Polignac – 43000 LE PUY-EN-VELAY, suppléant
- M. Jean-Luc ROUSSEL, société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France - 11, route de Chazieux - 43380 SAINT-ILPIZE, titulaire
M. Jean Simon MARTIN, société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France - 4, route de la Malouteyre - 43000 POLIGNAC, suppléant
- Mme Anne ROUCHOUSE, architecte – 11 passage du Théâtre – 43200 YSSINGEAUX, titulaire
M. Thibaut BARTOLI, architecte 25, rue Alsace-Lorraine - 43200 YSSINGEAUX, suppléant
- M. Eric ANDRON, conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement - 16, rue Jean Solvain - 43000 LE PUY-EN-VELAY Cédex, titulaire
M. Clément POUZET, conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement - 16, rue Jean Solvain - 43000 LE PUY-EN-VELAY Cédex, suppléant
- M. Victor MIRAMAND, paysagiste – 14 rue de la Gazelle – 43000 LE PUY-EN-VELAY titulaire
Mme Marie BARET, paysagiste – 14 rue de la Gazelle – 43000 LE PUY-EN-VELAY, suppléante

Lorsque la CDNPS est chargée de l'examen de dossiers instruits dans le cadre de l'autorisation environnementale concernant les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, le collège des personnes compétentes est composé comme suit :

- M. Bertrand NERON BANCEL, association « Vieilles maisons françaises » - Le Thiolent – 43320 VERGEZAC, titulaire
M. Roger-Vincent BATHIE, association « Vieilles maisons françaises » - 12 rue cardinal de Polignac – 43000 LE PUY-EN-VELAY, suppléant
- M. Jean-Luc ROUSSEL, société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France - 11, route de Chazieux - 43380 SAINT-ILPIZE, titulaire
M. Jean Simon MARTIN, société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France - 4, route de la Malouteyre - 43000 POLIGNAC, suppléant
- Mme Anne ROUCHOUSE, architecte – 11 passage du Théâtre – 43200 YSSINGEAUX, titulaire
M. Thibaut BARTOLI, architecte 25, rue Alsace-Lorraine - 43200 YSSINGEAUX, suppléant
- M. Eric ANDRON, conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement - 16, rue Jean Solvain - 43000 LE PUY-EN-VELAY Cédex, titulaire
M. Clément POUZET, conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement - 16, rue Jean Solvain - 43000 LE PUY-EN-VELAY Cédex, suppléant
- M. Augustin PESCHE, Q-Energy France – France Énergie Eolienne – 5 avenue de la République – 75011 PARIS titulaire
M. Benoit CLOUET, Groupe Abo Wind - France Energie Eolienne – 5 avenue de la République – 75011 PARIS suppléant

Formation spécialisée dite "de la publicité"

Collège des représentants des services de l'État : trois membres

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne – Rhône-Alpes ou son représentant
- le directeur départemental des territoires ou son représentant
- le chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine ou son représentant

Collège des représentants élus des collectivités territoriales : trois membres

- un conseiller départemental
 - Mme Marie Laure MUGNIER, conseillère départementale du canton du Velay Volcanique, titulaire
M. Rémi BARBE, conseiller départemental du canton du Velay Volcanique, suppléant
- deux maires
 - M. Daniel JOUBERT, maire d'Aiguilhe, titulaire
M. Pierre LIOGIER, maire d'Yssingeaux, suppléant
 - M. Gilles DELABRE, maire de Brives-charensac, titulaire
M. Jean-Luc VACHELARD, maire de Brioude, suppléant

Collège des personnalités qualifiées : trois membres

- M. Jean Jacques ORFEUVRE, France Nature Environnement 43 - 34, avenue de Roderie - 43000 AIGUILHE, titulaire
Mme Martine SIVET, France Nature Environnement 43 - 34, avenue de Roderie - 43000 AIGUILHE, suppléante
- Mme Dany JOUFFROY, association des paysages de France - Le Besset - 43490 VIELPRAT, titulaire
M. Gérard CABUT, association des paysages de France – Montméat – 43140 ST-DIDIER-EN-VELAY, suppléant
- M. Clément POUZET, conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement - 16, rue Jean Solvain - 43000 LE PUY-EN-VELAY Cédex, titulaire
Mme Océane SALAZARD, conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement - 16, rue Jean Solvain - 43000 LE PUY-EN-VELAY Cédex, suppléante

Collège des personnes compétentes représentant les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes : trois membres

- M. Stéphane VAUQUELIN, société Clear Channel France, 62, avenue du Progrès - 69680 CHASSIEU, titulaire
M. Xavier FRANCOISE, société Clear Channel France - 4, place des Ailes - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, suppléant
- M. Hervé GUYON- société MPE-Avenir - 26-28, rue Georges Besse - ZI du Brezet - 63039 CLERMONT-FERRAND cedex 2, titulaire
M. Antoine GUITTON - société JC Decaux - 26-28 rue Georges Besse - ZI du Brezet 63039 CLERMONT-FERRAND cedex 2, suppléant
- M. Hervé BARRALON, directeur, société Horizon-Affichage – 12 rue Olivier de Serres – 42000 SAINT-ETIENNE, titulaire
M. Romain NORE, société Horizon-Affichage – 12 rue Olivier de Serres – 42000 SAINT-ETIENNE, suppléant

Le maire de la commune intéressée par le projet ou le président du groupe de travail intercommunal prévu au II de l'article L 581-14 du code de l'environnement est invité à siéger à la séance au cours de laquelle le projet est examiné et a, sur celui-ci, voix délibérative.

Formation spécialisée dite "des unités touristiques nouvelles"

Collège des représentants des services de l'Etat : quatre membres

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne – Rhône-Alpes ou son représentant
- le directeur départemental des territoires ou son représentant

- le chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine ou son représentant
- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi ou son représentant

Collège des représentants élus des collectivités territoriales : quatre membres

- deux conseillers départementaux
 - M. Guy JOLIVET conseiller départemental du canton de Bas-en-Basset, titulaire
M. Gilles DELABRE, conseiller départemental du canton du Puy-en-Velay 3, suppléant
 - Mme Nathalie ROUSSET, conseillère départementale du canton du Mézenc, titulaire
M. Jean-François EXBRAYAT, conseiller départemental du canton du Puy-en-Velay 4, suppléant
- un maire
 - M. Philippe BRUN, maire des Estables, titulaire
M. Franck PAILLON, maire de Blavozy, suppléant
- un représentant d'établissement public de coopération intercommunale
 - M. Jean-Marc FARGIER, président de la communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal, titulaire
M. Michel ARCIS, vice-président communauté de communes Mézenc-Loire- Meygal, suppléant

Collège des personnalités qualifiées : quatre membres

- deux représentants d'associations agréées de protection de l'environnement
 - M. Dominique GILLET, 2 Rue De Chaland – 43700 COUBON, association pour la préservation des paysages exceptionnels du Mézenc, titulaire
M. Michel REYNAUD, 5 allée des Troènes – 69740 GENAS, association pour la préservation des paysages exceptionnels du Mézenc, suppléant
 - M. Renaud DAUMAS, France Nature Environnement 43 - 34, avenue de Roderie - 43000 AIGUILHE titulaire
M. Henri RODIER, France Nature Environnement 43 - 34, avenue de Roderie - 43000 AIGUILHE, suppléant
- deux architectes
 - M. Eric ANDRON, conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement - 16, rue Jean Solvain - 43000 LE PUY-EN-VELAY Cédex, titulaire
Mme Océane SALAZARD, conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement - 16, rue Jean Solvain - 43000 LE PUY-EN-VELAY Cédex, suppléante
 - Mme Anne ROUCHOUSE, architecte – 11 Passage du Théâtre – 43200 YSSINGEAUX, titulaire
M. Thibaut BARTOLI, architecte - 25, rue Alsace-Lorraine - 43200 YSSINGEAUX, suppléant

Collège des personnes compétentes : quatre membres

- représentants des chambres consulaires
 - Mme Chantal PILLAY-BARRY, conseillère hôtellerie/tourisme, représentant le président de la Chambre de commerce et d'industrie de Haute Loire - 16, boulevard Bertrand - 43004 LE PUY-EN-VELAY, titulaire
M. Jean-luc DOLLEANS - président de la Chambre de commerce et d'industrie de Haute Loire - 16, boulevard Bertrand - 43004 LE PUY-EN-VELAY, suppléant
 - Mme Claire SOUVETON, représentant le président de la Chambre d'agriculture - Le Thiolent - 43320 VERGEZAC, titulaire
Mme Fabienne DEMARS, représentant le président de la Chambre d'agriculture - Bonnefont - 43550 SAINT FRONT, suppléante
- représentants d'organisations socioprofessionnelles intéressées par les unités touristiques nouvelles
 - M. Emmanuel CRESPIY, représentant l'union des métiers de l'industrie hôtelière – Hôtel Interconsulaire – 16 boulevard Bertrand – 43000 LE PUY-EN-VELLAY, titulaire

- M. Mario CIRAULO, représentant l'Union des métiers de l'industrie hôtelière – Hôtel Interconsulaire - 16, boulevard Bertrand - 43000 LE PUY EN VELAY, suppléant*
- *M. Daniel VINCENT, directeur de la maison du tourisme de Haute Loire - Hôtel du département - 1, place Monseigneur de Galard - 43000 LE PUY-EN-VELAY Cedex, titulaire*
M. Yvan BOLEA - maison du tourisme de Haute Loire - Hôtel du département - 1, place Monseigneur de Galard - 43000 LE PUY-EN-VELAY, suppléant

Formation spécialisée dite "des carrières"

Collège des représentants des services de l'État : trois membres

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne – Rhône-Alpes ou son représentant
- le chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne – Rhône-Alpes ou son représentant
- le directeur départemental des territoires ou son représentant

Collège des représentants élus des collectivités territoriales : trois membres

- deux conseillers départementaux
 - *Mme Annie RICOUX, conseillère départementale du canton du Pays de Lafayette, titulaire*
M. Eric BONCHE, conseiller départemental du canton d'Aurec-sur-Loire, suppléant
 - *M. Rémi BARBE, conseiller départemental du canton du Velay Volcanique, titulaire*
M. Bruno MARCON, conseiller départemental du canton des Deux Rivières et Vallées, suppléant
- un maire
 - *M. Jérôme BAY, maire du Brignon, titulaire*
M. Franck PAILLON, maire de Blavozy, suppléant

Collège des personnalités qualifiées : trois membres

- deux représentants d'associations agréées de protection de l'environnement
 - *M. Guy MIRAMAND, France Nature Environnement 43 - 34, avenue de Roderie - 43000 Aiguilhe, titulaire*
M. Jean-Jacques ORFEUVRE, France Nature Environnement 43 - 34, avenue de Roderie - 43000 Aiguilhe, suppléant
 - *M. Lionel MARTIN, président de la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de Haute-Loire - Maison de la Pêche - 32, rue Henri Chas - 43000 LE PUY-EN-VELAY, titulaire*
M. Florian CHOPARD-LALLIER, directeur de la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de Haute-Loire - Maison de la Pêche - 32, rue Henri Chas - 43000 LE PUY-EN-VELAY, suppléant
- un représentant des organisations agricoles
 - *Mme Maryse FONT, représentant le président de la Chambre d'agriculture - Chaniat - 43390 AUZON, titulaire*
M. Christophe ROCHE, représentant le président de la Chambre d'agriculture - Fraisse - 43500 SAINT GEORGES LAGRICOL, suppléant

Collège des personnes compétentes : trois membres

- deux représentants des exploitants de carrières
 - *M. Jérôme PERRACHON, - CARRIERES PERRACHON - ZA Lachaud - BP 32 - 43500 SAINT GEORGES LAGRICOL, titulaire*
 - *M. Stéphane PAYRE, VERGNE Frères - Carrières de Lachaux – 15130 CARLAT, titulaire*
M. Alain CHAMBON - CHAMBON SA - La Fridière - 43230 PAULHAGUET, suppléant,
M. Alain FEYDEL - SASU JALICOT - 3, rue Pré Comtal - CS 40001 - 63039 CLERMONT FERRAND cedex 2, suppléant

- un représentant des utilisateurs de matériaux de carrières.
 - Mme Cindy BOCHARD, secrétaire général de la fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes - 9, rue du Bois Joli - BP 10063 - 63802 COURNON D'AUVERGNE Cedex, titulaire
M. Rémy EYRAUD, entreprise EYRAUD et Fils – 8 route de Chadron – 43150 LE MONASTIER S/GAZEILLE, suppléant

Le maire de la commune sur le territoire de laquelle une exploitation de carrière est projetée est invité à siéger à la séance au cours de laquelle la demande d'autorisation de cette exploitation est examinée et a, sur celle-ci, voix délibérative.

Formation spécialisée dite "de la faune sauvage captive"

Collège des représentants des services de l'État : trois membres

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne – Rhône-Alpes ou son représentant
- la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou son représentant
- le directeur départemental des territoires ou son représentant

Collège des représentants élus des collectivités territoriales : trois membres

- un conseiller départemental
 - M. Mikaël VACHER, conseiller départemental du canton du Pays de Lafayette, titulaire
Mme Nathalie ROUSSET, conseillère départementale du canton du Mézenc, suppléante
- deux maires
 - M. Gérard BEAUD, maire de Langeac, titulaire
M. Jean-Luc VACHELARD, maire de Brioude, suppléant
 - M. Franck PAILLON, maire de Blavozy, titulaire
M. Alain FOURNIER, maire de Saint Maurice-de-Lignon, suppléant

Collège des personnalités qualifiées : trois membres

- un représentant d'une association agréée dans le domaine de la protection de la nature
 - M. Jean-Jacques ORFEUVRE, France Nature Environnement 43 - 34, avenue de Roderie - 43000 AIGUILHE, titulaire
M. Jean-Pierre MILONE, France Nature Environnement 43 - 34, avenue de Roderie - 43000 AIGUILHE, suppléant
- deux scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive
 - Docteur Guillaume CHEVALIER, directeur du laboratoire départemental d'analyses - 16, rue de Vienne, 43003 LE PUY-EN-VELAY, titulaire
Docteur Jean ISSARTIAL, vétérinaire - route de Chadron, 43150 LE MONASTIER-SUR- GAZEILLE, suppléant
 - M. Denis TRELLU, scientifique, 11 Grande Rue - Coste-Cirgues - 43100 VIEILLE-BRIOUDE, titulaire
M. Jean-Michel GIRAUD, chercheur à l'INRA de Theix - unité de recherche sur les herbivores - 63122 SAINT GENES-CHAMPANELLE, suppléant

Collège des personnes compétentes représentant les établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques : trois membres

- Mme Corinne RODIER, éleveuse d'autruches - Le Fraisse - 43260 SAINT JULIEN-CHAPTEUIL titulaire
- M. Bruno HABAUZIT, présentation au public de rapaces - Montée de la Croix des Sagnes - 43200 SAINT-MAURICE-DE-LIGNON, titulaire
- M. Christophe BRUGEROLLE - Maison du Saumon - 43100 BRIOUDE, titulaire

Article 2 -

Les membres de la commission sont nommés pour une durée de 3 ans à compter du 20 juillet 2022. En cas de remplacement, les nouveaux membres sont nommés pour la durée restante du mandat.

Article 3 -

Les autres articles de l'arrêté restent inchangés.

Article 4 -

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du préfet de la Haute-Loire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Article 5 -

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Fait au Puy-en-Velay, le 16 mai 2023

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Signé : Antoine PLANQUETTE

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2023-06-01-00001

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION
2023-20 EN DATE DU 1ER JUIN 2023
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A
MONSIEUR THIERRY MARQUET DIRECTEUR
INTERDÉPARTEMENTAL DES ROUTES MASSIF
CENTRAL, PAR INTERIM
(ROUTES CIRCULATION ROUTIÈRE)

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2023-20
EN DATE DU 1^{ER} JUIN 2023
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR THIERRY MARQUET
DIRECTEUR INTERDÉPARTEMENTAL DES ROUTES MASSIF CENTRAL, PAR INTÉRIM
(ROUTES – CIRCULATION ROUTIÈRE)**

Le préfet de la Haute-Loire,

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code du domaine de l'État ;
- VU** le code de la route ;
- VU** le code de la voirie routière ;
- VU** le code de justice administrative ;
- VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU** le code général des postes et communications électroniques ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée et complétée par la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié (par le décret n°2015-510 du 07 mai 2015) portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret 2006-304 du 16 mars 2006 modifié portant création des directions interdépartementales des routes ;
- VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté interministériel du 29 mai 2005 rectifié par l'arrêté du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;
- VU** l'arrêté n° 69-2022-08-22-00004 du 2 août 2022 du préfet coordonnateur des itinéraires routiers massif central portant organisation de la direction interdépartementale des routes Massif Central ;
- VU** l'arrêté ministériel du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires du 5 mai 2023 portant attribution de fonctions par intérim à M. Thierry MARQUET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chargé par intérim, en sus de ses fonctions, des fonctions de directeur interdépartemental des routes Massif Central, à compter du 11 mai 2023 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1ER :

Délégation générale de signature est donnée à Monsieur Thierry Marquet, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur interdépartemental des routes Massif Central par intérim, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et de ses compétences, toutes pièces, arrêtés, décisions administratives et financières, circulaires, rapports correspondances, décisions et actes juridiques, documents se rapportant aux domaines suivants :

N° de code	Nature des attributions	Références
	A/ GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER NATIONAL :	
A1	Autorisation d'occupation temporaire: Délivrance des autorisations d'occupation temporaires relatives au domaine public routier national	Circulaire 79-99 du 16/10/1979 modifiée Art. R2122-4 du Code général de la propriété des personnes publiques
A2	Cas particuliers : Délivrance d'accords de voirie pour : - Les ouvrages de transports et distribution d'énergie électrique, - Les ouvrages de transports et distribution de gaz, - Les ouvrages de télécommunication sur RN, autoroutes non concédées et RN classées voies express	Circulaires n°80 du 26/12/1966 et n° 69-11 du 21/01/1969 Décret 2005-1676 du 27/12/2005
A3	Délivrance d'autorisation de voirie (A.O.T.) concernant la pose de canalisations d'eau, d'assainissement, d'hydrocarbures, sur RN, autoroute non concédées et RN classées voies express	L. 113.3 à L 113.7 modifiés et R. 113.2et suivants du Code de la Voirie Routière circulaire n° 51 du 9/10/1968
A4	Délivrance de contrats de concessions de travaux publics concernant l'implantation de distributeurs de carburants sur le domaine public, en et hors agglomération	circulaires n° 46 du 05/06/56-45 du 27/05/58- n° 7179 du 27/07/71 – 7185 du 09/08/71 circulaires n° 62 du 06/05/54 – 5 du 12/01/55- 66 du 24/08/60 – 86 du 12/12/60 -60 du 27/06/61 circulaire n° 69-113 du 06/11/69
A5	Délivrance, renouvellement, transfert et retrait de permissions de voirie pour aménager, maintenir des pistes d'accès aux distributeurs de carburants situés sur domaine public ou sur terrain privé	
A6	Délivrance d'arrêtés d'alignements individuels	art. L 112-1 – L 112-3 du code de la voirie routière
A7	Délivrance, renouvellement et retrait des autorisations d'emprunt ou de traversée à niveau par des voies ferrées industrielles	circulaire n° 50 du 09/10/68

A8	Délivrance de permis de stationnement	art. R53 du code du domaine de l'État art. L 113-2 du code de la voirie routière
A9	Conventions d'entretien et d'exploitation entre ETAT et tiers (ou collectivité territoriale)	
A10	Convention de concession des aires de service (modifications)	Circ. N°78-109 du 23/08/78 Circ. N° 91-01 du 21/01/91 Circ. N° 2001-17 du 05/03/2001
A11	Déclaration d'inutilité de terrains remis à l'administration des domaines pour aliénation.	Art. L3211.1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques Arrêté du 04/08/1948 modifié par arrêté du 23/12/1970
A 12	Approbation d'opérations domaniales.	
B/ EXPLOITATION DES ROUTES :		
B1	Réglementation permanente de police de la circulation sur les routes nationales, les voies express et les autoroutes non concédées.	Code de la route art. R 411-1 à R 411-9 et R 411-18 à R 411-28
B2	Réglementation temporaire de police de la circulation sur les routes nationales, les voies express et les autoroutes non concédées, à l'occasion de chantier, manifestation, ou événements imprévisibles. Avis du préfet sur les actes de police de la circulation le long des routes nationales classées à grande circulation .	Code de la route art. R 411-1 à R 411-9 et R 411-18 à R 411-32 Circulaire n°96.14 du 06.02.96 Décret n° 92.757 du 05.08.92 Décret n° 55.1366 du 18 octobre 1955 Décret n° 2006.554 du 16 mai 2006 Arrêté interministériel du 26 août 1992
B3	Réglementation de la circulation sur les ponts sur les routes nationales, voies express et autoroutes non concédées qui n'offriraient pas toutes les garanties nécessaires à la sécurité des passages.	Code de la route art. R 422-4
B4	Établissement des barrières de dégel et réglementation de la circulation pendant la fermeture.	Code de la route Art. R 411-20, R 411-21 Circulaire n° 69.12 du 09.12.69 Circulaire du 11.05.89 Arrêté du 28 mars 2006
B5	Dérogation exceptionnelle de circulation des véhicules de transport de marchandises de PTAC>7,5t pendant les périodes d'interdiction	
B6	Autorisation de circulation avec des pneus cloutés pour les véhicules ou extension des périodes d'autorisation.	Code de la route Art. R 314-1 à R 314-7 Arrêté ministériel du 18-07-85
B7	Approbation des dossiers relatifs à la signalisation de direction sur le réseau national et dans les villes classées en pôles « Verts »	Circulaire n° 91/1706SR/R1 du 20.06.91
C/CONTENTIEUX :		
C1	Mémoires en défense de l'État et présentation d'observations orales dans le cadre des recours concernant les dommages de TP, les marchés, les responsabilités liées à la garantie décennale de l'ouvrage dont le fait générateur du litige est intervenu dans le département de la Haute-Loire.	Code de justice administrative (article R431-10)

ARTICLE 2 :

Sont exclus de la présente délégation de signature, les correspondances et décisions adressées aux membres du gouvernement, aux parlementaires, aux élus et aux préfets en exercice.

ARTICLE 3 :

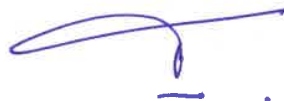
En application des dispositions de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, le délégataire pourra subdéléguer à un ou plusieurs agents des services publics sous son autorité, tout ou partie de la signature qui lui est conférée par le présent arrêté. Cette subdélégation prendra la forme d'un arrêté, signé par le délégataire, qui devra faire l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département de la Haute-Loire.

ARTICLE 4 :

L'arrêté SG/COORDINATION N° 2020-73 en date du 4 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Olivier COLIGNON directeur interdépartemental des routes Massif Central (routes – circulation routière) est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire et le directeur de la direction interdépartementale des routes Massif Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département de la Haute-Loire.



Eric ETIENNE